



Primauté du 1er Prénom?

Par JoCha

Bonjour,

J'aimerais savoir si c'est illégal le fait d'utiliser tous ses prénoms de façon aléatoire.

Exemple: si je m'appelais Marcel Victor Serge Bruno DUPONT

Pourrai-je m'inscrire à :

- un club de Pétanque comme Serge Dupont
- un club de Poker comme Bruno Dupont
- me présenter pour un travail comme Victor Dupont
- et avoir ma carte de fidélité du supermarché comme Marcel Dupont

Vu que tous les prénoms sont sur la carte d'identité.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tout est possible en effet. Mais quel intérêt ?

Souscrire plusieurs prêts incognito ? Là c'est plus dangereux...

Par Isadore

Bonjour,

Vous êtes libre d'utiliser n'importe quel prénom à titre usuel tant que le but n'est pas de frauder ou commettre toute autre action illégale.

C'est plus rare pour les prénoms, mais de nombreuses personnes utilisent des noms d'usage différents, par exemple beaucoup de femmes utilisent leur nom civil dans leur contexte professionnel mais après leur mariage remplissent les documents de l'école de leurs enfants avec leur "nom d'épouse".

Par JoCha

Non ne j'ai jamais souscrits de prêt et j'espère ne jamais devoir le faire, c'est juste que depuis la naissance on est tellement conditionner à n'utiliser que le premier prénom que je me posais la question :)

Par JoCha

Merci pour les réponses :)